



Annonce d'objets constructifs réalisés en bois suisse

Les objets qui pourraient faire l'objet d'une certification COBS peuvent être annoncés au moyen du formulaire ci-dessous à l'adresse au bas de cette page ou directement par mail à info@bois-durable.ch.

Critères à respecter pour pouvoir annoncer un objet:

- Le bois mis en œuvre dans l'ouvrage réalisé doit provenir au moins pour 80% de forêts suisses
- L'entreprise bois doit se trouver dans le périmètre d'une des régions partenaires (Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux, Association pour le développement du Nord vaudois, Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges, Conseil régional du district de Nyon).
- L'ouvrage doit avoir été construit après le 31.12.2012 ou être en cours de construction

Objet	
Lieu	
Maître de l'ouvrage	
Architecte	
Entreprise de charpente	
Quantité de bois (environ m3)	
Année de construction	
Proportion de bois suisse (%)	
Photo annexée	

Les maîtres de l'ouvrage de dix objets, choisis par le comité de projet du programme promotion de la filière bois régionale, se verront offrir la certification COBS. Les entreprises bois quant à elles, pourront bénéficier d'une vitrine promotionnelle par le biais d'articles dans des journaux sur l'objet réalisé. Pour cela l'accord du maître de l'ouvrage sera nécessaire. Le choix des objets sera effectué selon les critères suivants :

- Innovation
- Quantité de bois suisse mis en œuvre
- Reproductibilité de la réalisation

Nov. 2017